

**« Demandeurs d'emploi en situation de handicap : plus l'échéance approche et plus nos organisations s'inquiètent ! »**

C'était l'intitulé d'une carte blanche signée par près de 30 organisations et envoyée au gouvernement fédéral et aux gouvernements de Wallonie et de Bruxelles le 28 novembre dernier.

Hormis une demande d'explications de Rudi Vervoort, Ministre-président du Gouvernement bruxellois, la carte blanche est restée sans effet. Inutile de préciser que nos inquiétudes ne se sont pas apaisées !

Nous savons que le droit à l'allocation d'insertion est prolongé de 2 ans dans certaines circonstances, notamment pour les demandeurs d'emploi ayant des problèmes médicaux, mentaux, psychiques ou psychiatriques, le cas échéant combinés à des problèmes sociaux, à condition qu'ils collaborent activement à un « trajet d'accompagnement approprié ». Depuis novembre, nous avons encore appris que cette qualification ne pourrait être attribuée qu'à un quota de 10 % des ayants-droit aux allocations d'insertion. Manifestement, on ne craint pas de changer les règles en cours de partie !

Cette nouvelle donnée n'est pas de nature à réduire nos inquiétudes. Comment définir qui y aura droit et qui n'y aura pas droit ? Comment accompagner les demandeurs d'emploi dans un contexte aussi flou, aussi propice aux décisions arbitraires ?

Notre carte blanche est donc plus que jamais d'actualité. Elle est désormais signée par un nombre encore plus important d'organisations.

# Carte blanche

**Demandeurs d'emploi en situation de handicap : nos organisations s'inquiètent de plus en plus !**

**Lettre ouverte au Premier Ministre, aux Ministres-Présidents des exécutifs wallon et bruxellois et aux Ministres en charge de l'emploi.**

En 2012, sans aucune concertation avec les services d'aide à l'emploi, le gouvernement fédéral a revu sa position : il a limité dans le temps le droit aux allocations d'insertion et a obligé les demandeurs d'emploi reconnus par l'ONEM en inaptitude de travail à au moins 33 % à rechercher activement de l'emploi. Lors des contrôles réguliers de l'ONEM ils s'exposent ainsi à des sanctions plus ou moins sévères si leur ardeur ne s'avérait pas suffisante.

Au pied du mur ! 1<sup>er</sup> janvier 2015 : nombre de bénéficiaires d'allocation d'insertion sont arrivés en fin de droit. Ce droit peut être prolongé de 24 mois pour les personnes reconnues handicapées par l'ONEM et pour les demandeurs d'emploi ayant des problèmes médicaux, mentaux, psychiques ou psychiatriques, le cas échéant combinés à des problèmes sociaux, à condition qu'ils collaborent activement à un trajet d'accompagnement approprié organisé ou reconnu par le service régional de l'emploi.

**Deux ans pour trouver une solution durable, à condition d'être proactif aujourd'hui !**

Madame Tillieux, Messieurs Michel, Peeters, Maignette, Vervoort et Gosuin, il est urgent d'agir pour éviter que des milliers de personnes ne basculent aujourd'hui ou dans deux ans dans la précarité, voire dans la pauvreté !

Pour les personnes en situation de handicap qui, malgré leurs efforts, seraient exclues du chômage, deux situations sont possibles : Celles dont le handicap reconnu s'élève à au moins 66 % ont la possibilité de demander une allocation de remplacement de revenus. Les autres, vraisemblablement plus nombreuses, n'ont d'autre alternative que de se tourner vers leur CPAS.

Quoi qu'il en soit, elles dépendent toutes désormais de mesures d'assistance, ce qui implique la prise en compte des revenus de leurs proches pour déterminer leurs droits. On le sait, certaines personnes n'ont pas d'autre alternative que de compter sur la solidarité familiale pour subsister, entraînant ainsi leur entourage dans l'appauvrissement.

Nos organisations prônent une politique créatrice d'emploi inclusive pour tous et un accompagnement des chômeurs cohérent et adapté. La chasse aux chômeurs, ce n'est pas une solution ! A court terme, nos organisations vous demandent, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, de développer le soutien aux demandeurs d'emploi fragilisés par leur état de santé. Cela suppose d'abord une sécurité financière dans le cadre de la sécurité sociale et une politique inclusive d'aide à l'intégration professionnelle (coaching individualisé, accès aux formations si nécessaire...).

Or, vous ne l'ignorez pas, les services d'aide à l'insertion professionnelle sont actuellement particulièrement saturés de demandes d'accompagnement. Par manque de

concertation entre niveaux de pouvoir, en l'absence de consignes claires et uniformisées, en l'absence de données chiffrées précises pour évaluer les besoins, pour nos organisations et les services sociaux, il est très difficile de venir en aide à des chômeurs de plus en plus désemparés.

Aussi, nous vous invitons à mettre à profit la prolongation du droit de 2 ans pour que les femmes et les hommes dont l'avenir nous préoccupe aujourd'hui soient réellement soutenu(e)s. Notre responsabilité à tous, c'est de faire en sorte que personne ne reste sur le bord de la route, surtout pas celles et ceux qui cumulent les fragilités.



**L'Exception**  
**Ecoles d'enseignement spécialisé du Projet "Transition-Insertion 2020"-**  
**Province de Liège**  
**Le Rouveroy**  
**SAREW**  
**Similes Liège**

**Contacts** (au nom de l'ensemble des organisations participantes) :  
 Mouvement Personne D'Abord, Danielle TYCHON : 0495/517 446, [personne.dabord@skynet.be](mailto:personne.dabord@skynet.be)  
 ASPH, Ouiam MESSAOUDI : 02/515 06 43 [ouiam.messaoudi@mutsoc.be](mailto:ouiam.messaoudi@mutsoc.be)  
 Altéo, Émilie DE SMET : 0475/788 251, [emilie.desmet@mc.be](mailto:emilie.desmet@mc.be)

Carte blanche

**Demandeurs d'emploi en situation de handicap : plus l'échéance approche et plus nos organisations s'inquiètent !**

Liste des organisations cosignataires actualisée au 13/02/2015

**AFRAHM** - Association francophone d'Aide aux Handicapés mentaux  
**Aidants proches ASBL**  
**Aide et Soins à Domicile en Brabant Wallon ASBL**  
**AIGS** - Association Interrégionale de Guidance et de Santé  
**Altéo** - Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées  
**Amis des Aveugles/Vrienden der Blinden**  
**ANAHM** - Association nationale d'Aide aux Handicapés mentaux  
**ASAH** - Association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées  
**ASPH** - Association Socialiste de la Personne Handicapée  
**Autonomie - service d'accompagnement**  
**AVJ Liège**  
**CESAHM** - Centre Educatif et Social pour Adultes Handicapés Mentaux  
**CFP Famenne Ardenne**  
**Chez vous** - service d'accompagnement  
**CSC Liège-Huy-Waremme**  
**Ecole professionnelle d'Ans**  
**Ecoles Spécialisées du Projet "Transition-Insertion 2020" - Province de Liège**  
**Echelle ASBL**  
**L'Exception** -service d'accompagnement  
**Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie**  
**Fédération des Centres de Formation pour Personnes Handicapées** (13 centres agréés par l'AWIPH en région wallonne)  
**FGTB Liège-Huy-Waremme**  
**FFSB** - Fédération Francophone des Sourds de Belgique  
**Info-Sourds Bruxelles**  
**Interaction** - service d'accompagnement  
**Ligue Braille ASBL**  
**La Lumière ASBL**  
**Mouvement Personne D'Abord**  
**Mutualité chrétienne**  
**La Passerelle** - services résidentiels de nuit et de logements supervisés  
**Le Plope** - centre de formation professionnel  
**Retravailler Liège**  
**Le Rouveroy** - service résidentiel pour adultes  
**SAREW** - Service d'Aide à la Recherche d'Emploi pour personnes sourdes ou malentendantes  
**SIMILES Liège**  
**Together**  
**Union Nationale des Mutualités socialistes**  
**Les Voisins** - service de logements supervisés (Namur)